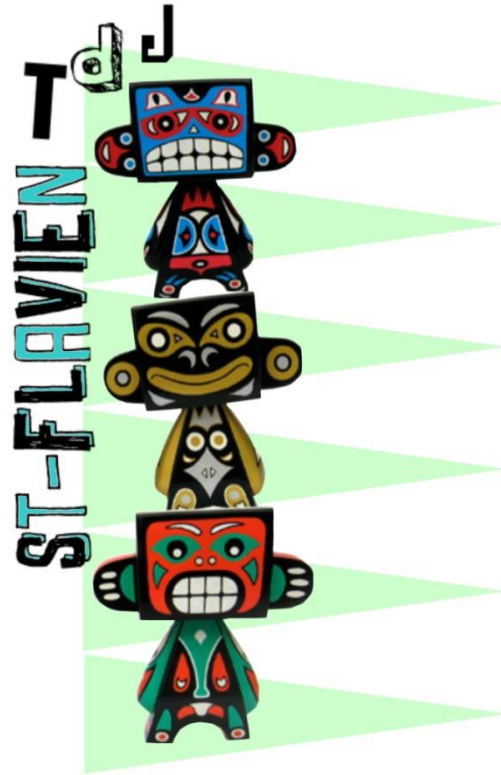


Guide du parent



Été 2019

Du 25 juin au 16 août

COORDONNÉES

COORDONNÉES IMPORTANTES

Pour toute question ou pour toute autre information relative au terrain de jeux, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice du terrain de jeux.

ÉQUIPE DE COORDINATION

Animatrice responsable : Slushie (Jessica Bédard)

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone	418-728-4190 poste 8	Entre 6h30 et 17h30 (Boîte vocale active)
Courriel	tdj.stflavien@gmail.com	En tout temps
Bureau de la coordonnatrice	Centre Multi-Génération 1-A, rue Bernatchez	Entre 8h et 17h

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- ✓ Pour toutes questions administratives : inscriptions et paiements
- ✓ Pour faire une requête : plaintes et demandes

Directrice générale par intérim : France Bourdon

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone	418-728-4190 poste 4	Boîte vocale active
Courriel	dg@st-flavien.com	En tout temps
Bureau	177 rue Principale	Entre 8h30 et 16h30

HORAIRE ET LIEU

- ✧ Le terrain de jeux se déroule de 9h à 16h.
- ✧ Le service de garde se déroule de 6h30 à 9h et de 16h à 17h30.
- ✧ Centre Multi-Génération situé au 1-A, rue Bernatchez.

ÉQUIPE DU TERRAIN DE JEUX

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

La directrice générale par intérim est responsable de la gestion administrative du TDJ. Elle s'occupe aussi du traitement des plaintes. Avant l'ouverture du terrain de jeux, elle est la personne de référence pour toutes les demandes. En cas de besoin, elle vous réfère à l'animatrice-responsable du terrain de jeux. Idéalement, on vous demande de vous référer dans un premier temps à l'animatrice-responsable.

ANIMATRICE-RESPONSABLE DU TERRAIN DE JEUX

Cette personne assure la supervision et la supervision et la gestion quotidienne des enfants, des animateurs, des activités, etc. Elle s'occupe de l'application des mesures disciplinaires et des suivis auprès des enfants et des parents. Elle est impliquée dans la formation des groupes et dans la formation des animateurs. Elle supervise le programme des Mousquetons. Elle travaille en étroite collaboration avec la directrice générale par intérim au niveau des ressources humaines, des finances et des demandes particulières.

Si vous avez des difficultés, des commentaires, des plaintes ou des demandes pendant la période du terrain de jeux, **vous devez vous adresser à cette personne en premier**. Elle vous réfère en cas de besoin.

ANIMATEURS

Les animateurs assurent l'animation et la surveillance des enfants. Ils ont comme mandat de monter une programmation d'activités diversifiées. Ils assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline dans leur groupe respectif. Ils doivent appliquer le code de vie et les conséquences lorsque nécessaire.

Tous les animateurs, qu'ils soient nouveaux ou non, sont obligés de suivre la formation du terrain de jeux donnée par la coordonnatrice des loisirs et celle du terrain de jeux. Cette formation est d'une durée de 12 heures. Une formation de secourisme de 8 heures est aussi offerte aux animateurs qui n'en auraient pas une de valide.

Tous les animateurs participent à une rencontre d'équipe par semaine afin de partager leurs bons coups, leurs difficultés et leurs besoins.

ÉVALUATION

Par souci de qualité et d'amélioration continu du service, l'ensemble de l'équipe d'animation est évalué deux fois pendant l'été. Une fois à la mi-été et une seconde fois à la fin de l'été. Merci de contribuer à cette évaluation en nous faisant part de vos commentaires tout au long de la saison estivale.

INSCRIPTIONS

TARIFICATION

Voici les prix pour l'été du terrain de jeux et du service de garde:

	Terrain de jeux	Service de garde (8 semaines)
1 enfant	125\$	175\$
2 enfants	125\$+115\$	2 x 175\$
3 enfants et plus	125\$+115\$+105\$+105 \$...	3x 175\$

Il est aussi possible d'utiliser le service de garde à la semaine au coût de 30\$/semaine par enfant.

Au niveau du service **post-TDJ** qui est les journées qui suivent la fin du terrain de jeux et l'ouverture du service de garde de l'école, le coût est de **20\$ par jour**. D'une année à l'autre, le nombre de jours offert varient alors veuillez noter qu'il y a un coût préférentiel si vous prenez toutes les journées offertes. L'information concernant ce service vous sera transmis à compter de la mi-juin.

Prix pour les sorties

- ✓ Le cahier des sorties sera disponible à compter de la mi-juin.
- ✓ Veuillez prévoir entre 110\$ et 130\$ pour l'ensemble des sorties par enfant.

PAIEMENT ET DATES LIMITES

Il est possible de payer de plusieurs façons :

- ✓ En ligne avec une carte de crédit VISA ou Mastercard
- ✓ En chèque au nom de la Municipalité de Saint-Flavien
- ✓ En argent ou débit au bureau municipal



Au niveau de l'inscription au terrain de jeux, le montant doit être réglé en totalité pour l'ouverture, soit le mardi 25 juin 2019.



Au niveau du service de garde, il est possible de payer en totalité ou en versement à la semaine selon vos besoins. Cependant, si le paiement s'effectue à toutes les semaines, il est important de payer le tout le lundi de chaque semaine.



Au niveau du post-TDJ, vous aurez jusqu'au 1^{er} août pour inscrire votre enfant et le montant devra être payé la dernière semaine du terrain de jeux.



Au niveau des sorties, elles doivent être payées **en date de la sortie**. Si votre enfant se présente et que la sortie n'est pas payée, l'équipe de coordination se garde le droit de vous appeler et de refuser la participation de votre enfant à la sortie.



Toute facture qui n'aurait pas été réglée à l'été précédente devra être payée avant l'ouverture du terrain de jeux.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- ✓ **Annulation ou modification de l'activité par le Service des loisirs de Saint-Flavien (autrement qu'en raison d'un bris de condition ou d'application d'une sanction) :** Remboursement en totalité.
- ✓ **Déménagement ou problème de santé / blessure (billet médical obligatoire) :** remboursement au prorata du nombre de jours écoulé plus frais administration de 15\$.
- ✓ **Désinscription par le Service des loisirs de Saint-Flavien en raison d'un manquement aux conditions d'utilisation ou en raison de l'imposition d'une sanction :** la Municipalité de Saint-Flavien se réserve le droit de mettre fin en tout temps à toute inscription d'un participant sans préavis si un manquement (manque de respect, sanction de discipline majeure, etc.) survient en cours d'été. *Aucun remboursement ne sera accordé.*
- ✓ **Annulation de l'inscription par les participants après le 15 juin :** remboursement de 50%.
- ✓ **Après la 1^{ere} journée (à partir du 26 juin) :** aucun remboursement n'aura lieu après la première journée en dehors des deux premières conditions énumérées ci-dessus ou par entente avec la Municipalité. Pour ce faire vous devez déposer une demande écrite par courriel dg@st-flavien.com ou en personne au bureau municipal.

Remboursement des sorties ou des activités :

Il sera possible de vous faire rembourser le montant des sorties seulement en cas de désistement pour maladie ou blessure (avec billet médical). Les remboursements de sorties se feront en fin de saison seulement. Pour les enfants qui ne se présentent pas lors d'une sortie ou qui sont en retard de plus de 15 minutes, il n'y aura pas de remboursement sans justification.

FONCTIONNEMENT

JOURNÉE TYPE

6h30 à 9h	Service de garde
9h	Rassemblement
9h15	Activité 1
10h15	Collation
10h30	Activité 2
12h	Dîner
13h	Rassemblement
13h	Activité 3
14h15	Collation
14h30	Activité 4
15h45	Rassemblement
16h à 17h30	Service de garde

PROGRAMMATION ET PLANIFICATION

La programmation est un outil essentiel au bon déroulement du terrain de jeux. Chaque animateur doit, avant l'été et/ou à toutes les semaines, se faire une programmation d'activités diversifiées touchant le sport, les sciences, la culture, l'art, etc. L'animateur doit s'assurer de varier les activités proposées aux jeunes.

L'animateur doit aussi se prévoir des plans B, particulièrement en cas de pluie ou de changements au niveau de l'horaire de la semaine. Les animateurs se doivent d'avoir une banque de jeux rapides et faciles à faire pour éviter les "temps morts". Afin d'assurer un service de qualité, un suivi sera effectué par l'animatrice-responsable du terrain de jeux.

Journées thématiques :

Tous les vendredis, il y aura une journée thématique où les enfants sont invités à se déguiser. Les vendredis thématiques seront disponibles sur le site web de la municipalité au www.st-flavien.com dans la section Loisirs. Les journées thématiques seront aussi affichées dans les portes d'entrée de la salle des loisirs.

Voici un exemple de programmation d'une semaine :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	Rassemblement				
9h15		Bricolage sur le thème de la semaine	SORTIE	Voleur de diamants	Kickball
10h15	Collation				
10h30	Soccer		SORTIE	Jeux libres à l'intérieur (jeux société)	Grand jeu de la semaine
12h00	Dîner				
13h00	Rassemblement				
13h15	Culinaire (brochette de fruits)	Lecture libre à la biblio	SORTIE	Sciences	
14h15	Collation				
14h30	Traverse couleurs		SORTIE	Dek-hockey	
15h45	Rassemblement et couleurs				
16h00	Fin de la journée				

ARRIVÉE

Par souci de sécurité, nous vous suggérons d'accompagner votre enfant à son arrivée au terrain de jeux et de vous présenter à l'animateur sur place. Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le terrain de jeux responsable si votre enfant ne se présente pas.

Si votre enfant vient à vélo ou à pied, vous ne pouvez pas tenir le terrain de jeux responsable si votre enfant se blesse ou s'il arrive une situation particulière pendant son trajet de la maison au terrain de jeux.



Si votre enfant arrive à vélo ou à pied, veuillez noter qu'il ne peut arriver sur le site avant 8h55.

DÉPARTS

Il est obligatoire d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au terrain de jeux en remplissant dûment l'inscription en ligne. Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur et apposer leurs initiales sur la liste de présence lorsqu'ils quittent avec un enfant.

Politique des départs sécuritaires

- ✓ Si un individu ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de demander une **pièce d'identité et d'appeler les parents** pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne et ce, même s'il la connaît très bien. Assurez-vous toujours de prévenir un animateur de **tout changement et ajout** aux informations que nous détenons!
- ✓ Tout changement et ajout doivent se faire par écrit ou par courriel au 418-728-4190 poste 8 ou au tdj.stflavien@gmail.com

Si votre enfant quitte à 16h à vélo ou à pied, il doit retourner à la maison et il ne peut revenir avec le groupe au service de garde. S'il revient pour jouer au parc ou sur les différents plateaux sportifs, il ne pourra suivre le groupe et utiliser le matériel du terrain de jeux. Le terrain de jeux n'est pas responsable de l'enfant, cependant si l'enfant ne se comporte pas correctement avec des enfants au service de garde, l'animateur en place peut demander à l'enfant de s'éloigner et peut aussi communiquer avec les parents. La priorité est la sécurité des enfants qui utilisent le service de garde.

PRÉSENCES

Lors des journées régulières, les présences sont prises deux fois par jour, soit le matin vers 9h05 et 9h10 et au retour du dîner entre 13h05 et 13h10. Lorsqu'il y a des activités à l'extérieur du Centre Multi-Génération et des terrains à proximité, comme le parc de l'école primaire, le terrain de soccer ou le boisé, les animateurs reprennent les présences avant de quitter le terrain.

Lors de sorties, les présences sont prises dans l'autobus avant de quitter le Centre Multi-Génération. Elles sont reprises avant le dîner et lors du départ dans l'autobus. En plus des présences, les animateurs font souvent des dénombrements en cours de journée.

Pendant le service de garde du matin, les présences sont prises au fur et à mesure que les enfants arrivent. Pour ce qui est du service de garde de fin de journée, le rassemblement est fait par l'animateur place à 16h05. À chaque départ, l'animateur note le moment où l'enfant quitte.

RETARDS

Si vous arrivez en retard au terrain de jeux, il est de votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur ou à la coordonnatrice du terrain de jeux. Si le groupe de votre enfant est en

activité à l'extérieur du terrain des loisirs (ex : boisé, terrains de soccer, parc école, etc.), il est de votre responsabilité d'aller le reconduire sur place et d'aviser l'animateur de son arrivée. Si vous ne pouvez ou ne voulez aller le porter, l'enfant sera jumelé avec un groupe qui est à proximité du Centre. Advenant qu'aucun groupe ne soit présent, il devra attendre le retour d'un groupe. Il pourra alors faire du coloriage ou autres petits activités seul sous la supervision de la responsable présente.

HEURE DU DÎNER

Selon le nombre d'enfants inscrits et le nombre de groupe, il peut y avoir des variantes au niveau de l'heure du dîner. Vous en serez informé en début d'été. Si votre horaire est variable et qu'à l'occasion votre enfant dîne au terrain de jeux et d'autres fois non, il est important d'en aviser le coordonnatrice du terrain de jeux.



Pour les enfants qui retournent **dîner à la maison**, veuillez noter qu'ils ne peuvent pas revenir au terrain de jeux **avant 12h55**.

MESSAGES DES PARENTS

Il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'équipe d'animation pour signaler des changements. Si votre enfant quitte à vélo ou à pied pour dîner et qu'il ne revient pas dans l'après-midi, vous devez nous aviser par téléphone ou en personne. Si comme parent, vous avez un message important à transmettre à l'équipe d'animation, il faut le faire par téléphone, par courriel ou en personne. **Nous d'accepterons plus les mémos.** Pour les enfants qui ont des horaires variables, il est très important de tenir l'équipe d'animation informée.

SERVICE DE GARDE

Le Service de garde se déroule tous les jours de 6h30 à 9h et de 16h à 17h30. Pendant le SDG, les enfants sont la majorité du temps en jeux libres à l'extérieur ou font des activités comme du coloriage, des jeux de société, etc. Durant ces périodes, le code de vie du terrain de jeux ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

Retards

- ✓ Après 17h35, l'animateur présent contactera les parents.
- ✓ À partir de 17h35, le parent devra payer des frais de 5\$ pour chaque tranche de 30 minutes de retard et ce, par enfant.

CHANDAILS À L'EFFIGIE DU TERRAIN DE JEUX

Tous les enfants recevront ou ont reçu aux cours des dernières années un chandail à l'effigie du terrain de jeux. Par souci d'économie, nous vous demandons votre collaboration, si votre enfant a reçu l'année précédente un chandail et que celui-ci lui fait toujours de bien vouloir en aviser la coordonnatrice du terrain de jeux. Nous ne remettons pas de chandails systématiquement à tous les enfants à toutes les années. Si vous avez d'autres enfants qui pourraient récupérer celui d'un frère ou d'une sœur plus vieux, n'hésitez pas. Le port du chandail est obligatoire à toutes les sorties.

Chandail perdu ou manquant

- ✓ Il est recommandé d'identifier le chandail de votre enfant.
- ✓ Si le chandail est perdu, il vous sera possible d'en acquérir un nouveau au montant de 10\$, selon les tailles disponibles et jusqu'à l'épuisement des surplus.
- ✓ Si votre enfant arrive au terrain de jeux le matin d'une sortie et qu'il n'a pas son chandail, l'animateur présent vous demandera de retourner le chandail. Désormais, aucun chandail ne sera prêté. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant l'ait en sa possession.

MÉDICAMENTS

Dans le cas où un animateur doit accompagner un enfant pour la prise d'un médicament, quel qu'il soit, le parent doit obligatoirement remplir et signer le «**Formulaire de consentement pour la prise de médicaments**». Aucun médicament ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite. Aucune autorisation verbale ou mémo ne sera accepté, seule le formulaire disponible en ligne ou au terrain de jeux est autorisé. Aucun enfant ne peut conserver un médicament dans son casier. Tous les médicaments doivent être remis à un animateur dans un contenant de pharmacie avec une étiquette, mentionnant le nom de l'enfant, la posologie et le nom du médecin. Les médicaments sont conservés dans le bureau des animateurs ou lorsque nécessaire dans le réfrigérateur.



Seuls les médicaments en pilule, en sirop ou l'épipen seront administrés par l'équipe d'animation. Si votre enfant a besoin d'être piqué (ex : diabète), il faudrait voir et discuter d'un protocole particulier. N'oubliez pas qu'aucun membre de l'équipe d'animation n'est infirmier ou médecin.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison afin d'éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone. Si un enfant est malade, il sera retiré de son groupe et pourra se reposer dans un endroit calme.

Alerte aux poux

- ✓ Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquez avec la coordonnatrice de terrain de jeux pour l'en informer.
- ✓ Si un membre de l'équipe d'animation remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison.
- ✓ Le Service des loisirs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation.



PREMIERS SOINS ET SÉCURITÉ

En plus de la formation de secourisme offerte aux animateurs, l'aspect des premiers soins est aussi abordé lors de la formation en animation de terrain de jeux. L'ensemble des procédures sont vues et revues par tous les membres de l'équipe. Nous avons actuellement 4 procédures, soit en cas d'accident d'un enfant, en cas de disparition, en cas d'évacuation et en cas d'intrus dans un bâtiment. Ces procédures sont présentées, affichées et remises à tous les membres de l'équipe à toutes les années.

En cas de blessure, nous tenterons de rejoindre les parents dans un premier temps et par la suite nous communiquerons avec les personnes en cas d'urgence mentionnées au dossier de l'enfant. Advenant aucune réponse, l'animatrice-responsable communiquera avec les services d'urgence ou se rendra à la clinique la plus proche avec l'enfant s'il s'agit de blessures mineures (ex. : coupures).

911

- ✓ L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassée, réaction allergique, etc.)
- ✓ Les frais du service ambulancier sont à la charge des parents.
- ✓ Veuillez noter qu'aucun enfant ne quittera le terrain de jeux en ambulance seul, l'animatrice-responsable l'accompagnera.
- ✓ Pendant le transport en ambulance, si aucun parent n'a été rejoint avant le départ, un animateur sera mandaté pour tenter de rappeler jusqu'à ce que nous ayons rejoint quelqu'un.

MICRO-ONDES ET RÉFRIGÉRATEUR

Le terrain de jeux offre la possibilité aux enfants d'apporter des repas à réchauffer à tous les jours, sauf les jours de sortie. Il est possible toutefois que l'on demande aux enfants d'apporter un repas froid, selon les activités organisées dans la semaine (ex : un pique-nique). S'il y avait un changement, les parents seraient avisés à ce moment.

Au niveau du réfrigérateur, les enfants ne peuvent y mettre leur boîte à lunch, il vous faut donc prévoir un bloc de glace de type «ice pack».

À TOUS LES JOURS J'APPORTE...

Dans mon sac à dos

- ✘ Crème solaire
- ✘ Maillot de bain
- ✘ Serviette de plage
- ✘ Bouteille d'eau

Dans ma boîte à lunch

- ✘ Repas
- ✘ 2 collations (au minimum)

Attention aux allergies!

- ✓ Veuillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer.
- ✓ Il est interdit aux enfants de partager leurs collations ou dîner, afin d'éviter d'occasionner des problèmes à d'autres enfants.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES PROSCRITS

Par souci de sécurité et de confort, le port des items énumérés ci-dessous est à éviter. En cas de non-respect du présent code, les parents seront informés et selon la situation, un changement pourrait être exigé.



Les sandales de type «gougounes» et les ballerines qui ne tiennent pas le pied



Recommandation

- ✓ Il est fortement recommandé aux enfants de porter des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées (déplacements, sports, etc.).
- ✓ Les sandales de type «gougounes» seront tolérées lors de sorties où il y a de la baignade et leur d'activités nécessitant de l'eau (ex : jeux d'eau).



Les vêtements et accessoires portant des inscriptions ou des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires



Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants (ex : mini-jupe, top, chandail bedaine, décolleté, etc.).



L'argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.



Gomme



Médicaments non prescrits

Attention!

- ✓ Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

SORTIES

LES SORTIES

Des sorties sont planifiées à toutes les semaines. Durant les sorties, le terrain de jeux est fermé.

Pour des raisons de sécurité, le port du chandail à l'effigie du terrain de jeux est obligatoire durant les sorties.

Le cahier des sorties sera disponible à compter du 24 juin. Pour inscrire votre enfant à une sortie, deux possibilités s'offre à vous :

- ✓ L'inscription en ligne (méthode à privilégier)
- ✓ L'inscription papier en remplissant le coupon d'autorisation qui se trouve dans le cahier des sorties.

Date limite

Pour toutes les sorties, il y a une date limite à respecter. Il est obligatoire de la respecter, car la coordonnatrice du terrain de jeux doit aviser à l'avance, l'endroit qui nous accueillera. Si la date limite n'est pas respectée, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité.

La sortie de la semaine sera affichée dans la porte d'entrée de la salle des loisirs. Vous y trouverez un rappel des heures de départ et de retour et toutes les informations nécessaires concernant le matériel à prévoir dans le sac à dos.

Retards

Il est important de respecter l'heure de départ mentionnée dans le cahier des sorties. Il est à noter que les heures peuvent varier d'une semaine à l'autre et que nous ne pourrions pas attendre les retardataires. Il est important d'avertir la coordonnatrice du terrain de jeux si un enfant qui est inscrit ne vient pas à la sortie.

Aucun remboursement ne sera fait si votre enfant arrive en retard.

CODE DE VIE

QUAND JE SUIS AU TERRAIN DE JEUX, JE :

- ✓ Respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et mes gestes
- ✓ Respecte le matériel et les lieux
- ✓ Respecte les règles et le code de vie
- ✓ Respecter les limites du terrain des loisirs
- ✓ Demeure sous la supervision de mon animateur et l'avise avant de quitter le terrain de jeux

GESTION DE LA DISCIPLINE

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du terrain de jeux. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Degré de gravité : MINEUR

Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

Escalade des sanctions

1. Avertissement verbal
2. Discussion avec l'animateur
3. Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur
4. Retrait ou non-participation à une activité
5. Rencontre avec la coordonnatrice du terrain de jeux et appel aux parents selon la situation
6. Avis disciplinaire et rencontre avec les parents
7. Expulsion d'une journée
8. Expulsion définitive du terrain de jeux *

Degré de gravité : MAJEUR

Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout acte compromettant la sécurité des autres.

Escalade des sanctions

1. L'enfant est retiré de son groupe :
 - ✓ Rencontre avec l'animateur et la coordonnatrice du terrain de jeux
 - ✓ Rencontre avec les parents
 - ✓ Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées *
2. Expulsion définitive du terrain de jeux *

*Suspension et expulsion

- ✓ La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension. Toutefois, la suspension peut être changée d'une journée si la journée de suspension devait être lors une sortie à laquelle l'enfant n'est pas inscrit.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué pour les suspensions et expulsions.

Au cours de l'été, les animateurs devront associer une couleur à tous les enfants présents à la fin de la journée. Ces couleurs seront affichées sur une pancarte selon le groupe. Celle-ci sera donc accessible aux parents. Les animateurs associent la couleur aux comportements des enfants au cours de la journée en respectant la charte ci-dessous. Il est possible que d'autres comportements puissent causer un jaune ou un rouge en fonction de la justification de l'animateur et de la coordonnatrice du terrain de jeux.

L'enfant obtient un vert s'il ...	L'enfant obtient un jaune s'il...	L'enfant obtient un rouge s'il...
Passe une très belle journée	Ne participe pas plusieurs journées d'affiler	Frappe un enfant
S'est fait peu avertir	N'écoute pas plusieurs consignes	Frappe un moniteur
Participe généralement bien	Tente de gérer le groupe à la place des moniteurs	Brise du matériel volontairement
	Enfreint des règlements mineurs à plusieurs reprises	Se sauve en dehors du terrain ou sur le terrain
		Est impoli avec un moniteur
		Insulte un moniteur
		Obtient trois jours consécutifs des jaunes pour la même raison

ABSENCES (vacances)

Afin d'assurer une gestion efficace des ressources et des activités, l'équipe d'animation aimerait savoir lors de l'ouverture du terrain de jeux, les vacances et/ou absences des enfants. Vous trouverez en annexe à ce document un calendrier, il serait apprécié que vous le remettiez à l'animateur de votre enfant lors des premières journées.

Nom de l'enfant : _____

CALENDRIER DES ABSENCES (vacances)

Veuillez encrer les journées où votre enfant sera absent du terrain de jeux. Il sera pour nous plus facile d'évaluer le nombre d'enfant par groupe lors des semaines de construction et tout au long de l'été.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Juin (Semaine #1)	Fermé	25	26	27	28
Juillet (Semaine #2)	1	2	3	4	5
Juillet (Semaine #3)	8	9	10	11	12
Juillet (Semaine #4)	15	16	17	18	19
Juillet (Semaine #5)	22	23	24	25	26
Août (Semaine #6)	29	30	31	1	2
Août (Semaine #7)	5	6	7	8	9
Août (Semaine #8)	12	13	14	15	16